

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Décembre 2021 à 18h30.

Présents : Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BERGE Yves, CERT Claudine, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille, EYCHENNE Patrick (1° Adjt), FABRY Philippe (2° Adjt), FELLAHI Djamel, FOURMONT Gisèle, LAGARDE Daniel (4° Adjt), LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc (Arrivée à 19h00), MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole, RODA Joel, ROUMIEU Pierre, SERVANT Colette, VAN MOLLE Julie.

Excusés et représentés : BATSALLE Agnès avec procuration à LOPEZ Marcel, BERTHELOT Marie (3° Adjte) avec procuration à Lagarde Daniel, FELLAHI Djamel avec procuration à FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric avec procuration à FABRY Philippe.

Secrétaire : Daniel Lagarde.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux si deux dossiers peuvent être mis à l'ordre du jour :

- Démission d'un adjoint.
- Renouvellement de la convention relative à l'adhésion au SDIAU.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, de rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Information donnée par Madame Le Maire concernant la démission de Florence Pince, conseillère municipale et l'installation de Colette Servant.

1°) Approbation par l'Assemblée du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Septembre 2021.

2°) Modification de la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Colette Servant devenue Conseillère Municipale ne pouvant plus être membre du Conseil d'Administration du CCAS en membre extra-municipale, Mme Maryse RIPOLL, représentante du Club des Aînés, va la remplacer.

Lecture est également faite de la lettre de démission de M. Jean-Luc Maurat, élu municipal, membre du CCAS, actée par Mme Le Maire. Mme Colette Servant est proposée pour le remplacer en tant qu'élue, l'Assemblée valide, à l'unanimité, cette proposition.

3°) Modification de la composition de la Commission d'Urbanisme et de la Commission d'Appel d'Offres.

Mme Florence Pince ayant démissionné, Mme Colette Servant est proposée pour la remplacer au sein de la Commission d'Urbanisme et de la Commission d'Appel d'Offres, l'Assemblée valide à l'unanimité sa nomination.

4°) Présentation à l'Assemblée des Perspectives d'investissement 2022 et révision du PPI 2021/2026.

5°) Modification de la délibération du 6 avril 2021 concernant l'organisation du temps de travail.

L'Assemblée adopte à l'unanimité l'avenant N°1 à la délibération du 06.04.2021 relative à l'organisation du temps de travail.

6°) Recrutement d'agents contractuels pour faire face au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel de droit public recruté sur un emploi permanent momentanément indisponible pour l'année 2022.

L'Assemblée renouvelle à l'unanimité la délibération qui permet à Mme Le Maire de procéder au recrutement d'agents contractuels pour faire face au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel de droit public recruté sur un emploi permanent momentanément indisponible pour l'année 2022.

7°) Autorisations spéciales d'absence.

Point supprimé et reporté en attente de l'avis du Comité Technique.

8°) Proposition de suppressions de postes.

L'Assemblée valide à l'unanimité les suppressions d'emplois suivantes : 1 poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

(25,06h/hebdomadaire) et 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (22,75h/hebdomadaire).

9°) Modification n°4 du RIFSEEP.

Afin d'intégrer le poste de Chargé de Mission, catégorie A, dans le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein de la Commune, l'Assemblée accepte à l'unanimité de modifier la délibération du 15 décembre 2020.

10°) Virement de crédit sur le budget primitif 2021 du service de l'Eau.

Dans le cadre de la validation budgétaire de l'état des créances dites « éteintes » concernant le service des Eaux, l'Assemblée accepte à l'unanimité le virement de crédit de 1 000 Euro de l'article 61523 « Réseau » à l'article 6542 « Créances éteintes » sur le budget primitif 2021.

11°) Virement de crédit sur le budget primitif 2021 de la Commune.

Afin de permettre l'amortissement de la cession à la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes d'une parcelle, Avenue des Pyrénées, pour la construction de la médiathèque et du Centre d'histoire, l'Assemblée accepte à l'unanimité de créditer le compte 2804152 en dépense, en effectuant un virement de crédit de 1 582 € depuis l'article 2182.

12°) Fixation des durées d'amortissement pour le budget communal.

L'Assemblée accepte à l'unanimité les durées d'amortissement suivantes :

- Subventions d'équipement versées à un organisme public : 5 à 15 ans.
- Réseaux assainissement : 5 à 15 ans.

13°) Modification de la régie de recettes pour les services périscolaires.

Suite au contrôle de la régie de recettes en date du 8 Novembre 2021 effectué par Le Trésorier et afin de faciliter la gestion des encaissements et de s'adapter aux nouveaux moyens de paiement, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, de modifier la délibération du 24 novembre 2017 relative à la Régie de Recettes des services périscolaires.

14°) Modification de la régie de recettes pour le service eau et assainissement.

En concertation avec le Trésorier du Pays de Foix et afin de faciliter la gestion des encaissements et de s'adapter aux nouveaux moyens de paiement qui devront être mis en place à compter du 1° janvier 2022, l'Assemblée accepte à l'unanimité de modifier la délibération du 18 octobre 2004 concernant la Régie de recettes Eau et Assainissement.

15°) Demande de subvention du Comité des Fêtes de Laborie.

La première foire de NOEL des Hameaux prévue le 19 Décembre 2021 étant annulée par le Comité des Fêtes de Laborie, cette demande de subvention n'a plus lieu d'être.

16°) Subvention pour les coopératives scolaires des écoles (2021/2022).

L'Assemblée accepte à l'unanimité de verser une subvention pour les coopératives scolaires des 2 écoles, à hauteur de 6,00 € par enfant (effectifs à la rentrée de septembre).

17°) Travaux de génie civil France Télécom et câblage BT, Route de Paris et Rues annexes avec le SDE 09.

L'Assemblée valide à l'unanimité ces travaux estimés à 2 100.00 Euro pris en charge par le SDE 09 grâce à la mutualisation de la redevance télécom.

18°) Convention d'entretien du terrain de La Chapelle de Vals appartenant à l'Association Diocésaine.

L'Assemblée accepte de signer à l'unanimité la nouvelle convention avec l'Association Diocésaine uniquement pour l'entretien de l'espace vert et non des platanes du terrain de la Chapelle de Vals.

19°) Cession d'un terrain au profit du SDIS de l'Ariège pour la construction d'un Centre de Secours.

Le 6 décembre 2021 le CASDIS ayant validé la construction du nouveau centre de secours de Varilhes, par voie de convention de mandat de maîtrise d'œuvre auprès du Conseil Départemental, l'Assemblée accepte de céder à l'unanimité le terrain situé à Campestre pour la construction du centre de secours au profit du SDIS.

20°) Avis dans le cadre de l'enquête publique pour le Plan de Prévention des Risques Naturels.

Un avis favorable est donné, à l'unanimité, par l'Assemblée sur le projet de PPRN mis à l'enquête publique pour la période du 6/12 au 07/01 inclus.

21°) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

- Décision municipale N°2021-22 : modification des tarifs du repas de la cantine facturé par la Société API Restauration suite à l'introduction du pain Bio, avec prix inchangé pour les parents.
- Décision municipale N°2021-23 : Cabinet A1 architecture Sandrine Cambon retenu pour la maîtrise d'œuvre de la construction des vestiaires du foot pour un montant de 22 500 Euro HT.
- Décision municipale N°2021-24 : Cabinet Architectes-paysages TerreHistoire retenu pour la réalisation de propositions d'aménagement avec plans et chiffrage de trois sites différents pour un montant de : phase 1 diagnostic / esquisse 11 900 Euro HT et phase 2 Avant-Projet 6 250 Euro HT.
- Décision municipale N°2021-25 : demande de financement auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance numérique pour les collectivités territoriales. Projet de 33 358.80 Euro financé à 100%.

22°) : Démission d'un Adjoint.

Par courrier en date du 13 Décembre dernier, Mme La Préfète a accepté la démission de Mme Nicole Mouchague de sa fonction de 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire de la Commune de Varilhes, tout en conservant sa qualité de conseillère municipale. Mme Le Maire propose de supprimer ce poste d'adjoint, proposition acceptée à 17 Voix « POUR » et 6 Abstentions (Gisèle Fourmont (2), Marcel Lopez (2), Jean-Luc Maurat et Jean Mercier).

23°) Renouvellement de la Convention relative à l'adhésion au SDIAU (Service Départemental d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme).

L'Assemblée accepte de signer, à l'unanimité, jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin 2026, la nouvelle convention qui prend en compte l'ensemble des évolutions et notamment le défi de la numérisation des documents d'urbanisme et la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

24°) Festival 123 Soleil à Varilhes pour le 23 juin 2022.

L'Assemblée accepte le principe, à l'unanimité, de verser une subvention pour le Festival 1,2,3 Soleil dont le montant sera défini lors du vote du budget communal 2022, en fonction de la subvention versée par la Commune de Verniolle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

